

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels

SESSION 2017

Lundi 19 juin 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

17-DEC4-05164

Dissertation sur un sujet d'ordre culturel.

(durée quatre heures ; coefficient 3)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

*Concours externe d'ingénieur des services culturels et du patrimoine,
spécialité services culturels*

SESSION 2017

Lundi 19 juin 2017

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

SUJET :

Faut-il déplacer les œuvres patrimoniales pour les protéger et les valoriser ?